


Les membres du conseil d'administration désignés par le président et les représentants élus du personnel siègent paritairement dans des instances consultatives.


CHSCT - Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

Le CHSCT a notamment pour rôle de suivre l'ensemble des problèmes d'hygiène et de sécurité concernant tous les personnels du SDIS. Il assure par exemple l'analyse des risques professionnels et la programmation annuelle d'actions de prévention.

 **Composition** : nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel

CT – Comité technique


Présidé par le président du CA, le CT est consulté pour toute question d'ordre général et collectif comme les conditions de travail, l'organisation générale du SDIS ou encore le plan de formation.

 **Composition** : nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel

CAP - Commission administrative paritaire


Présidée par le président du CA, la CAP donne un avis sur les questions relatives à la gestion des carrières des personnels sapeurs-pompiers professionnels.

C'est la CAP du Centre de gestion qui est compétente pour la gestion des carrières des personnels administratifs et techniques spécialisés.

 **Composition** : nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel

CCDSPV - Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires


Le CCDSPV est consulté pour toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, de l'engagement/renouvellement d'engagement, aux conditions de travail ou encore concernant les avancements de grade.

 **Composition** : nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel

Pour mémoire :

CATSIS - Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

Présidée par le DDSIS, elle est consultée sur les questions d'ordre technique ou opérationnel concernant le service.

 **Composition** : DDSIS et représentants des sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires